

EXTRAIT DE DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- *Date de Convocation 24/07/2025
- *Date d’Affichage : 24/07/2025
- *Conseillers en exercice : 23
- *PRÉSENTS : 10
- *VOTANTS : 14

Le Conseil Municipal s’est réuni le mardi 29 juillet 2025 à 19H00, (2^{ème} convocation suite à non obtention du quorum à l’ouverture de la séance du conseil municipal du 24 juillet 2025 – article L.2121-17 du CGCT) sous la présidence de Monsieur Thierry BRUN, Maire

Etaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Monsieur Bernard GLENAT, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA, Adjoints,
Monsieur Claude COLLINEAU, Monsieur David DUMEUNIER, Madame Nadine DAGUENET, Madame Isabelle LACOUR,
Madame Monique MORNACCO, Madame Sophie Rima GHADBAN,

Etaient absents excusés :

Monsieur Hervé BERTRAND pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP,
Monsieur Dominique REVEILLERE pouvoir à Monsieur Bernard GLENAT,
Monsieur Olivier SCARSETTO pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,
Monsieur Michel PLAIGNAUD pouvoir à Monsieur Mohammed NIFA,
Monsieur Thierry ROUSSELET, Madame Florence VILLE-VALLEE, Madame Claudine BARRIE, Madame Christel COHENDET, Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fodíé DIARRA, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES., Monsieur Thierry LACOUR, Madame Murielle FANOUILLERE.

Madame Isabelle CORNELOUP a été désignée Secrétaire de séance.

DEL N° 3 : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Lors de chaque réunion de l’assemblée délibérante, Monsieur le Maire rend compte des attributions exercées par l’exécutif sur délégation de l’organe délibérant :

Annulation par la Préfecture de la décision n° 2025-025 : Décision de signer une convention de mise à disposition gracieuse de la salle du Rideau Rouge et de la salle des Baladins aux représentants du Consulat du Maroc à Pontoise dont le siège se situe 3 rue thiers 95 300 Pontoise le 30 juillet 2025.

Le 26 Juin 2025 : 2025-033 Décision de signer un contrat général de représentation avec la SACEM sis 225 avenue Charles de Gaulle 92200 NEUILLY SUR SEINE représentée par Madame GIGQUEL Gwenola. Le contrat est conclu dans le cadre du Festival du Soleil, qui a eu lieu du 20 au 22 juin 2025. Dit que le montant facturé sera défini selon les recettes « entrées perçues » et les « dépenses engagées ».

Le 1^{er} juillet 2025 : 2025-034 Décision de signer un contrat de cession du droit d’exploitation des spectacle avec FRANCE ARTISTES, sis 5 rue du Vieux Pavé 28100 DREUX représenté par Monsieur Stéphane LE-DOIT. Cet événement aura lieu le lundi 14 juillet 2025 de 13h à 15h. Nom du spectacle : Jean Charles Acquaviva Duo. Dit que le montant de la prestation s’élève à 600 € TTC.

Le 15 juillet 2025 : 2025-035 Décision de signer une convention de mécénat afin de financer en partie le projet « Festival du Soleil » sur l’édition 2025 avec la Société IPH IMPRESSION sise 29 avenue Georges Pompidou 95580 MARGENCY représentée par Monsieur HAVAS. Le montant du financement apporté par l’entreprise IPH IMPRESSION sera d’un montant de 1 000 euros.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire certifie le caractère exécutoire
de cet acte dès sa transmission
en Sous-Préfecture le**

Fait à Margency, le 30/07/2025

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A
de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter
de sa publication ou notification.

